



Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal n° 2026/07

« Fixation des indemnités de la Municipalité, du Conseil communal et du bureau du Conseil communal »

Rapport de la commission des finances

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 28 avril 2026 et le 7 mai 2026 pour l'examen du préavis 2026/07. Quelques questions ont été rédigées et transmises à Monsieur Michel Verdon, Municipal délégué. Il a répondu à toutes nos questions par retour de courriel. Ses réponses nous ont apporté de nombreuses explications complémentaires. Nous le remercions.

Préambule

Pour rappel, les indemnités et rémunérations communales sont proposées par la Municipalité pour l'exécutif et par le bureau du Conseil pour le législatif. Les montants qui seront acceptés par le Conseil à la séance du 19 mai 2026 seront valables pour tout l'exercice 2026-2031.

La Municipalité propose dans le préavis 2026/07 d'augmenter la part de rémunération fixe des Municipaux de 12'000.00 à 14'000.00 soit une augmentation de 16.6% et de passer les vacations de 45.-/h à 50.-/h soit une augmentation de 11.1%. L'indemnisation kilométrique hors territoire communal passe de 70ct/km à 75ct/km soit une augmentation de 7.2%

Le bureau du Conseil propose uniquement une adaptation de la rémunération pour le bureau du Conseil de 45.-/séance à 45.-/heure afin d'être en adéquation avec les rémunérations des autres commissions.



Analyse de la Commission de finances

Dans les réponses apportées par le Municipal délégué il apparaît que l'augmentation des rémunérations de la Municipalité tient plus de se mettre en adéquation avec les autres communes de nos environs que d'une augmentation de la charge de travail effective de nos Municipaux

En effet la fin des gros investissements en cours et le renfort apporté par l'engagement de personnel supplémentaire dans l'administration communale devraient pouvoir aider nos Municipaux dans leurs charges de travail.

Les modifications mentionnées dans le préavis représenteraient une augmentation de charge d'environ 22'000.-/année pour la commune selon les informations reçues sur le montant des vacations municipales 2025.

Sur le plan fédéral l'augmentation du coût de la vie entre 2021 et 2026 et d'environ 7%.

Lors du Conseil communal du 28 septembre 2021 pour la fixation des indemnités pour la législature 2021-2026, le Conseil avait souhaité une équité entre les vacations des Municipaux et celles des Conseillers. Ce dernier point n'est plus respecté dans le préavis 2026/07 tel que proposé.

La Commission des finances est consciente que les coûts de la vie sont en augmentation constante et que les rémunérations de nos élus restent légèrement inférieures à ce qui se propose dans certaines communes de taille identique à la notre

Conclusion

Après délibération la Commission des finances propose à la majorité d'amender le préavis 2026/07 en proposant les rémunérations suivantes :



| Municipalité | Actuel | Proposition du préavis | Propositions de la commission des finances |
|--|----------------|-------------------------------|---|
| Rémunération annuelle des municipaux | 12 000.00 | 14 000.00 | 13 000.00 |
| Vacations | 45.-/heure | 50.-/heure | 48.-/heure |
| Frais de transport hors du territoire communal | 0.70 / km | 0.75 / km | 0.75 / km |
| Forfait pour les frais de transport à l'intérieur du territoire communal | 1'000.- /année | 1'000.-/année | 1'000.-/année |
| Forfait annuel pour les frais généraux | 500.-/année | 500.-/année | 500.-/année |

| Syndic | Actuel | Proposition du préavis | Propositions de la commission des finances |
|--|----------------|-------------------------------|---|
| Rémunération annuelle brut | 60'000.- à 40% | 60'000.- à 40% | 60'000.- à 40% |
| Frais de transport hors du territoire communal | 0.70 / km | 0.75 / km | 0.75 / km |
| Forfait pour les frais de transport à l'intérieur du territoire communal | 1'000.- /année | 1'000.-/année | 1'000.-/année |
| Forfait annuel pour les frais généraux | 1'000.- /année | 1'000.-/année | 1'000.-/année |

| Conseil communal | Actuel | Proposition du préavis | Propositions de la commission des finances |
|-------------------------|---------------|-------------------------------|---|
| Jetons de présence | 70.-/séance | 70.-/séance | 70.-/séance |

| Séance de commission permanente ou nommée | Actuel | Proposition du préavis | Propositions de la commission des finances |
|--|---------------|-------------------------------|---|
| Vacations | 45.-/heure | 45.-/heure | 48.-/heure |

| Assemblée intercommunale | Actuel | Proposition du préavis | Propositions de la commission des finances |
|---------------------------------|---------------|-------------------------------|---|
| Vacations | 45.-/heure | 45.-/heure | 48.-/heure |

| Huissier | Actuel | Proposition du préavis | Propositions de la commission des finances |
|--------------------|---------------|-------------------------------|---|
| Jetons de présence | 150.-/séance | 150.-/séance | 150.-/séance |
| Vacations | 45.-/heure | 30.-/heure | 32.-/heure |



| Bureau de vote | Actuel | Proposition du préavis | Propositions de la commission des finances |
|-----------------------|---------------|-------------------------------|---|
| Vacations | 45.-/heure | 45.-/heure | 48.-/heure |

| Bureau du conseil | Actuel | Proposition du préavis | Propositions de la commission des finances |
|--------------------------|---------------|-------------------------------|---|
| Vacations | 45.-/heure | 45.-/heure | 48.-/heure |

| Président du conseil | Actuel | Proposition du préavis | Propositions de la commission des finances |
|-----------------------------|---------------|-------------------------------|---|
| Forfait annuel brut | 2 500.00 | 2 500.00 | 2 500.00 |
| Par séance du conseil | 200.-/séance | 200.-/séance | 200.-/séance |
| Par tâche de représentation | 150.-/tâche | 150.-/tâche | 150.-/tâche |
| Bureau du conseil | 45.-/séance | 45.-/heure | 48.-/heure |
| Bureau de vote | 45.-/heure | 45.-/heure | 48.-/heure |

| Secrétaire du conseil | Actuel | Proposition du préavis | Propositions de la commission des finances |
|------------------------------|---------------|-------------------------------|---|
| Forfait annuel brut | 3 000.00 | 3 000.00 | 3 000.00 |
| Par séance du conseil | 350.-/séance | 350.-/séance | 350.-/séance |
| Bureau du conseil | 45.-/séance | 45.-/heure | 48.-/heure |
| Bureau de vote | 45.-/heure | 45.-/heure | 48.-/heure |

La rémunération proposée par la Commission des finances au travers de son amendement se base sur une augmentation de 7% justifiée par l'indexation du coût de la vie. Cet ajustement va générer une augmentation de charge d'environ 15'000.-/année pour les finances communales.

La Commission des finances, Vully-les-Lacs, le 11 mai 2026.

Damian Fioretta Arnaud Guignard Antoine Parisod Anne Jobin Cédric Bardet